



# DELÉMONT

INFORMATIONS OFFICIELLES



# .CH

N° 299

FÉVRIER 2021

## ÉDITION AGGLO

AUTORITÉS COMMUNALES

GRANDS PROJETS

VIE QUOTIDIENNE

CULTURE

LOISIRS

PORTRAITS

REPORTAGES

AGENDA

## Nouvelle année, nouveau journal : Delémont.ch change de visage

Un nouveau papier, une mise en page épurée et du contenu retravaillé, voici ce que le journal officiel de la Ville de Delémont vous propose pour vous présenter au fil de l'année les actualités de la commune.

Par  
**Damien Chappuis**  
Maire de Delémont

## Un vent de renouveau

**Vous tenez entre vos mains le nouveau journal de la Ville, le Delémont.ch !**

**Nous espérons vivement que cette nouvelle mouture vous plaira et saura répondre à vos attentes.**

**Notre journal d'informations officielles a pris un tournant écologique avec le choix d'un papier recyclé et produit en Suisse.**

Le contenu va, lui, se recentrer sur les actualités des services communaux et des autorités politiques, avec une mise en page plus aérée et moins d'annonces publicitaires. Nous vous présenterons également ponctuellement les projets réalisés dans l'Agglomération de Delémont.

Du changement aussi pour l'édition du journal, qui sera désormais assurée à l'interne par les services de la Municipalité, avec la participation de journalistes et d'un graphiste. Nous profitons de ce premier numéro pour prendre congé et remercier Daniel Hanser et Marianne Gigon de la société Delémont.ch sàrl, qui ont assuré durant plus de dix ans la parution de ce journal et accompagné son développement.

L'année 2021 s'annonce peu réjouissante pour la plupart d'entre nous. Difficultés financières liées aux fermetures diverses ordonnées par les autorités publiques pour certains et moral au plus bas pour beaucoup d'entre nous. Il est difficile de se projeter au-delà de quelques semaines. Ce manque de vision à moyen et long terme pèse sur nous tous. Je pense surtout aux jeunes qui voient leur horizon se rétrécir... On leur demande d'habitude de lever les yeux de leurs écrans pour expérimenter, rencontrer, se faire un réseau... Vivre, tout simplement ! Et là, patatras, on leur dit de rester chez eux, cloîtrés, seuls, devant leur ordinateur et leurs cours en ligne. Pas évident à comprendre.

Espérons que cette situation s'améliore rapidement et mettons tout en place pour aider les plus démunis, les plus pauvres et les plus démoralisés. La solidarité sera le maître mot de ces prochains mois. Alors espérons que les Delémontaines et Delémontains n'auront pas oublié leurs voisins, leurs commerçants et leurs restaurateurs et qu'ils sauront les chouchouter lorsque la vie normale aura repris ses droits !

Le printemps, je l'espère, et l'été 2021 seront l'occasion de consommer local dans notre jolie ville.

**SOMMAIRE**

Au quotidien	4
Focus	6
Échos du Conseil de Ville	7
Portrait	8
<b>Agglo</b>	10
Grands Projets	15
Énergies	18
Delémont Durable	20
Vivre à Delémont	24
Brèves	28
Ici et là	29
Ma ville qui...	30

ÉDITEUR: VILLE DE DELÉMONT

RESPONSABLE D'ÉDITION :

**Lorélie Lehmann**, chargée de communication  
redaction@delemont.ch

PUBLICITÉ :

Syner-j delemont.ch@syner-j.ch  
032 545 08 08

Couverture: © Yannick Barthe, Delémont

Graphisme/ réalisation :

Ivan Brahier - Atelier Rue du Nord Sàrl  
Delémont, design@ruedunord.ch

Impression: Pressor SA, Delémont

Distribution: La Poste Suisse

Tirage: éditions normales 9'287 exemplaires  
éditions « Agglo » 15'000 exemplaires[www.delemont.ch/journal](http://www.delemont.ch/journal)



## UN NOUVEAU PARTENAIRE ÉNERGIE POUR L'AGGLO

**L'agglomération de Delémont a mis en place une nouvelle collaboration en ce début d'année avec la société SACEN SA.**

**Elle lui a confié le mandat de suivi de sa politique énergétique.**

**La fonction de mandataire énergie a été créée en 2016 pour accompagner l'ensemble des communes de la couronne delémontaine dans le processus de labellisation Cité de l'énergie. Label qui a été obtenu de manière conjointe en 2018.**

**L**e mandataire énergie de l'agglomération de Delémont est responsable du suivi de la mise en œuvre de la politique énergétique sur le territoire des communes de la couronne delémontaine – la Ville de Delémont a, elle, son propre processus Cité de l'énergie. L'objectif du mandat est d'accompagner les communes pour préparer le ré-audit du label Cité de l'énergie en 2022. Dans cette optique, il s'occupera de suivre les engagements communaux en lien avec le processus Cité de l'énergie et le Plan directeur régional. Il proposera aux communes de développer des projets adaptés à leurs objectifs énergétiques. En tant que mandataire de l'agglomération, il travaillera en collaboration étroite avec le bureau technique et les services communaux concernés et en réfèrera principalement à la Commission Aménagement et Énergie de l'Agglomération et au Conseil. Il peut également être sollicité pour des actions spécifiques telles que la mise en place des suivis énergétiques des bâtiments communaux et intervenir auprès des communes pour toute question liée au label Cité de l'énergie.

La société SACEN SA est un pôle d'expertise répondant aux exigences de la Stratégie Énergétique 2050 de la Confédération. Fondée en 2013 et à 100% en mains publiques, elle dispose d'un ancrage régional fort.

Poussée par d'excellents résultats dès sa création, la société s'est peu à peu diversifiée et propose désormais des prestations de conseils énergétiques pour les communes. Deux nouveaux collaborateurs ont rejoint la société au 1<sup>er</sup> janvier 2021, permettant la constitution d'une délégation à l'énergie pluridisciplinaire à même de répondre aux nombreux défis de la politique énergétique.

Cette délégation à l'énergie de SACEN reprendra donc le cahier des charges existant, mais proposera aussi d'autres prestations aux communes selon leurs besoins. Grâce à des mandats similaires confiés à SACEN par d'autres Cités de l'Énergie jurassiennes, d'importantes synergies seront offertes à l'agglomération de Delémont.

Parmi les actions de sensibilisation proposées par le nouveau mandataire, des défis liés à l'énergie seront publiés mensuellement sur le site web de l'agglomération :

[www.agglod.ch](http://www.agglod.ch)

De plus, des séances d'information publiques seront proposées aux citoyens sous forme de conférences en ligne sur des thématiques diverses et variées, en lien avec le domaine de l'énergie. Ces rencontres virtuelles pourront se faire de manière régulière tout au long de l'année.

Durant le premier trimestre de l'année, les responsables du mandat chez SACEN SA, Elisa Theubet et Robin Joliat, partiront à la rencontre des conseillères et conseillers communaux en charge de l'énergie pour faire un état des lieux des différents projets et connaître les objectifs de chaque commune.





Cité de l'énergie

Agglomération  
de Delémont

Cité de l'énergie depuis 2018

## Agglomération de Delémont

reçoit le label « Cité de l'énergie » pour quatre ans.

Après un examen approfondi, l'association des communes de l'Agglomération de Delémont reçoit ce certificat pour les résultats démontrables et exemplaires de sa politique énergétique communale.

Berne, 18 septembre 2018



Barbara Schwenkert  
Présidente de l'Association  
Cité de l'énergie

Daniel Bucher  
Vice-directeur de l'Office fédéral de l'énergie  
Directeur du programme SuisseEnergie

L'agglomération de Delémont a obtenu le label Cité de l'Énergie en 2018, une première étape qui marque la volonté de coordination régionale dans le domaine de la politique énergétique. La collaboration avec SACEN SA permettra notamment d'accompagner les communes pour préparer le ré-audit du label.

## L'AGGLO EN QUELQUES MOTS:

# DÉFINITION ET AVANTAGES

**L'agglomération de Delémont est une entité dont la définition et le rôle ne sont pas toujours très clairs aux yeux de la population.**

**C'est pourquoi il est nécessaire de rappeler son fonctionnement, ses objectifs et surtout les avantages non négligeables qu'elle apporte aux communes membres.**



### Fonctionnement

L'agglomération, c'est neuf communes qui forment aujourd'hui une entité de 28'000 habitants : Delémont, Courtételle, Develier, Courrendlin, Courroux, Soyhières, Val Terbi, Rossemaison et Châtillon. Le Syndicat d'agglomération de Delémont est l'organisation politique et fonctionnelle de l'agglomération, dont l'enjeu est de mettre en place un territoire de projet, de valoriser l'espace de vie pour élever le niveau de développement et de bien-être.

Concrètement, le Syndicat d'agglomération fonctionne comme une collectivité publique et assume donc des tâches qui lui sont déléguées par les communes membres. En tant que membres du Syndicat d'agglomération de Delémont, les communes ont réalisé un Plan directeur régional en 2017 et collaborent dans les domaines suivants : les transports, les équipements et les services, le patrimoine bâti et le paysage, l'énergie, le développement économique ou encore la gestion administrative et technique.

Le Syndicat d'agglomération dispose d'une assemblée composée de l'ensemble des conseillers communaux, ce qui lui donne une forte légitimité démocratique. L'organe exécutif (le conseil) est composé des maires des communes membres, chacun y dispose d'une voix.

Chaque commune a dès lors un poids égal dans l'organe exécutif. De plus, pour garantir les droits populaires, le système intègre le droit d'initiative et le référendum, obligatoire et facultatif.

### Une vision régionale et des réalisations concrètes

La Confédération soutient les agglomérations en subventionnant notamment des mesures infrastructurelles de transports (pistes cyclables, réaménagement de route, passerelles, etc.) à condition qu'elles se dotent de projets d'agglomération pour définir clairement une stratégie régionale. L'objectif principal est d'optimiser les systèmes de transports et leur coordination avec l'urbanisation et le paysage à une échelle intercommunale.

Le premier projet (PA1) de l'agglomération de Delémont a été accepté en 2008 et concerne les domaines des transports et de l'urbanisation.

Le projet de 2<sup>e</sup> génération (PA2) de Delémont a été déposé en 2012.

Le soutien de la Confédération est une subvention de 40 % (PA1) et de 35 % (PA2) sur le montant total de certains projets d'infrastructures, retenus pour leur importance dans le développement futur de l'agglomération.



La liaison cyclable entre Courrendlin et Châtillon est un projet soutenu par le programme de subventions de la Confédération.

Ainsi, grâce aux projets d'agglomération, près de 3 millions de francs de subventions ont déjà été touchés par les Communes de l'agglomération et le Canton du Jura, et 20 millions sont admis selon les Accords sur les prestations des trois projets.

Voici quelques exemples de mesures cofinancées par la Confédération à 35% ou 40% environ :

- Gare routière de Delémont
- Vélostation en gare de Delémont
- Liaison cyclable entre Courroux et Vicques par Bellevie
- Liaison cyclable entre Courrendlin et Châtillon
- Liaison cyclable entre Delémont et Soyhières
- Réaménagement du chemin de Bellevoie à Delémont (centre-gare)
- Réaménagement au centre de Rebeuvelier dont arrêt de bus
- Réaménagement des espaces extérieurs du projet « Le Ticle – CREA » - en cours
- Réaménagement de la traversée de Courroux – prochainement

D'autres projets, non subventionnés par le programme de la Confédération, mais portés par les communes membres, sont en cours. Ils portent sur la promotion de la mobilité douce, la valorisation des espaces verts dans les villages et le soutien à la réhabilitation des centres anciens.

### Et les avantages !

Les avantages à faire partie de l'agglomération ne sont pas toujours concrets à première vue, mais ils existent et sont nombreux. En voici un aperçu ci-dessous.

L'agglomération de Delémont fait partie du paysage des agglomérations suisses, ce qui lui donne une visibilité au niveau national et au niveau du Canton en tant que point d'ancrage principal du développement. Le fait d'être reconnue au niveau national permet des échanges directs entre l'agglomération et la Confédération, ainsi qu'avec les autres agglomérations (dont Bâle) qui deviennent des interlocuteurs.

Des mesures concrètes sont proposées à la Confédération qui verse des subventions pour certaines d'entre elles : pistes cyclables, gare routière, traversée de localité, etc. L'agglomération s'est dotée d'un bureau technique depuis 2015 qui assure le suivi de la mise en œuvre des mesures et entreprend les démarches nécessaires pour qu'elles avancent autant que possible, y compris au niveau cantonal. douze mesures ont été concrétisées jusqu'ici, représentant un investissement de près de 11 millions de francs et des subventions fédérales de plus de 2 millions de francs.

Le bureau technique de l'agglomération et les bureaux spécialisés mandatés pour les diverses études mettent à disposition des communes de l'agglomération des compétences professionnelles pour les domaines traités.

De plus, l'agglomération est labellisée « Cité de l'énergie » depuis 2018. Le label permet de mettre à disposition des com-

munes un spécialiste des questions énergétiques. L'objectif est de réaliser un maximum d'économies aux niveaux énergétique et financier, en travaillant sur différents domaines tels que la mobilité ou les bâtiments communaux.

L'agglomération permet la mise en œuvre de mesures n'ayant un sens qu'à un niveau régional tels que les arrêts de bus, le réseau de vélos en libre-service, et le stationnement pour véhicules électriques. Des économies d'échelle seront possibles grâce à une unique étude au lieu de neuf.

Par ailleurs, l'agglomération possède des zones d'activités d'intérêt cantonal et régional dans le territoire de Confluence (espace situé au sud de Delémont). De nouvelles zones ne pourront plus être développées en-dehors des sites définis, ce qui signifie que seule une approche régionale permettra d'améliorer l'offre en vue d'accueillir de nouvelles entreprises.

Le nouveau Plan directeur cantonal prévoit de concentrer 60% du développement démographique cantonal dans l'agglomération. Les communes du district non intégrées à l'agglomération ne pourraient plus prétendre à un besoin pour de nouveaux habitants et donc à une extension de leurs zones à bâtir. Il est

donc essentiel, tant pour le développement de l'agglomération que de chacune des communes membres, de mettre en commun les forces disponibles pour faire face aux défis futurs dans tous les domaines liés au territoire.

Enfin, le Conseil d'agglomération et la Commission d'aménagement et de l'énergie

permettent de s'informer au niveau régional, d'échanger avec les autres communes et les spécialistes présents, dont des représentants du Canton par exemple, et de défendre des intérêts communs vis-à-vis des autres régions et du Canton en particulier.

Pour plus d'informations sur l'agglomération de Delémont : [www.agglod.ch](http://www.agglod.ch)